Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 57 (1949)
Heft: 1

Quellentext: Lettres choisies d'Henri Druey
Autor: Druey, Henri

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lettres choisies d'Henri Druey

Les huit lettres de Druey qui suivent font partie d'un dossier de quarante et une lettres dont les principaux destinataires sont Benjamin Cornaz, son oncle, et Henri Cornaz, son cousin [1], fils de Benjamin. Ce dernier, mon arrière-grand-père, avait épousé Rose-Marguerite Druey, sœur aînée du père d'Henri Druey [2]. Il était syndic de Faoug dès le 8 décembre 1827 et plus tard membre du Grand Conseil. Louant ses terres à un fermier, il faisait le commerce de denrées coloniales [3]. Son fils Henri, mon grand-père, né en 1803, quatre à cinq ans après Druey, se voua au pastorat et commença sa carrière en devenant le suffragant du vieux pasteur de Faoug, Henri Dutoit [4], du 1er décembre 1827 jusqu'au 5 juin 1841. Il fut dès lors pasteur à Chesalles sur Moudon [5] pendant deux ans, puis à Fiez pendant deux autres années. La démission massive des pasteurs en 1845 lui permit de se rapprocher de Faoug, où il avait des intérêts à soigner. Il fut nommé pasteur à Constantine dans le Vully vaudois en décembre 1845 [6] et y resta jusqu'à sa mort survenue en 1864.

---

[1] Vingt-quatre lettres sont adressées à Benjamin Cornaz et quinze à son fils Henri.

[2] Voir le tableau généalogique de la famille Druey que j'ai fourni autrefois à M. E. Deriaz, professeur, publié dans sa biographie : *Un homme d'Etat vaudois : Henri Druey*. Lausanne, Payot, 1920, à la page 30.

[3] La situation géographique de Faoug, au bord du lac de Morat, qui communique avec ceux de Neuchâtel et de Bienne, se prête et se prêtait surtout autrefois au commerce, alors qu'il n'y avait pas de chemins de fer. Voir à cet égard l'article *Faoug* du *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, de MOTTAZ, I, p. 270 (Histoire économique).

[4] *Recueil de généalogies vaudoises*, t. I, 3e fascicule, p. 380, n° 30.

[5] Où il fut le prédécesseur immédiat de Samson Vuilleumier.

[6] Voir la lettre de Druey qui lui fut adressée de Lausanne le 16 décembre 1845. Samson Vuilleumier, dans sa lettre du 1er novembre 1845 (*L'Eglise vaudoise dans la tempête*, p. 182 au bas), parle du poste vacant de Constantine et pressent que son prédécesseur à Chesalles y sera nommé, ce qui est arrivé en effet. Il y a donc lieu de rectifier ce que le susdit ouvrage avance à la fin de la note 1 de la page 183 en disant que le pasteur Biaudet fut désigné pour Constantine. Ce dernier était déjà nommé à Villars-le-Grand, mais passa à Montet sur Cudrefin en 1846, le

Benjamin Cornaz et, depuis sa mort, son fils Henri géraient le modeste patrimoine qu'Henri Druey possédait en indivision avec ses frères et sœurs. Ce patrimoine consistait en titres et en terres situées à Faoug et environs. Le gérant percevait les intérêts et fermages, les envoyait à Henri Druey et faisait tout d'après ses directions. Cette gérance et tout ce qui s'y rattache occupent une bonne partie de cette correspondance, mais par sa nature trop spéciale a dû être laissée presque entièrement de côté dans la présente publication. Les revenus ainsi perçus servaient aussi naturellement à entretenir la vieille mère d'Henri Druey, qui vécut avec lui jusqu'en 1852, et ne précéda son fils dans la tombe que de trois ans [1].

I. — Monsieur Henri Cornaz, Ministre du S^t^ Evangile, à Faoug.

Lausanne, le 24 Avril 1841.

Mon cher Cousin.

En réponse à ta lettre de hier, je m'empresse de t'annoncer que le Conseil d'Etat a accepté la démission de M. Golliez et celle de M. Burnier et a chargé la Commission ecclésiastique de publier la vacance de leurs postes.

Quant à la décision prise par le Conseil d'Etat sur le préavis de la Commission ecclésiastique en ce qui concerne ta position, je la trouve trop rigoureuse, en ce qu'il me semble que pour la première fois on n'auroit pas dû te compter le poste de Chesalles comme un de ceux où il faut être deux ans ; mais j'ai dû me retirer de la délibération pour cause de parenté et je n'ai pu que présenter quelques objections au Département de l'Intérieur sans toutefois prendre part à la décision. — Tu verras par la lettre ci-incluse de M. Fabre [2] quels sont les motifs qui ont déterminé la Commission ecclésiastique. Comme

---

poste de Villars-le-Grand étant supprimé. — A propos de ce dernier nom, nous nous permettons d'en rappeler ici l'explication, peu connue, si ce n'est tout à fait ignorée. Villars-le-Grand suppose qu'il y a un Villars-le-Petit. Ce dernier existe en effet, tout à côté du Grand, dont il n'est séparé que par un chemin : c'est le hameau fribourgeois et catholique des Friques, appelé autrefois, au moyen âge, Villars-le-Petit. (Voir les pages 380 et 381, tout à la fin du volume II, 3^e^ série, des *Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande.*)

[1] *Susanne*-Catherine Langel, de Courtelary dans l'Erguel, comme s'appelait autrefois le val de Saint-Imier, épousa en 1793 Jean-Daniel Druey et devint veuve en 1821. Druey la recueillit chez lui, à Lausanne d'abord, puis à Berne. Elle mourut le 15 avril 1852, à l'âge de septante-six ans révolus.

[2] Vice-président de la Commission ecclésiastique. Druey pensait sans doute que son cousin ayant été treize ans suffragant, pouvait aspirer à être pasteur en titre, sans être forcé à desservir trop longtemps Chesalles, qui passait pour être une suffragance pastorale, équivalant à un poste de montagne.

le Conseil d'Etat a délibéré de l'affaire, même assez longuement, après avoir entendu la Commission ecclésiastique, je ne pourrais pas te conseiller de réclamer, à moins que ce ne soit sur la question des deux ans. Quand tu auras lu et, si cela te convient, copié la lettre de M. Fabre, je te prie de l'adresser sous couvert au Département de l'Intérieur auquel elle appartient.

Je ne crois pas d'après cela qu'il serve à grand chose de réclamer, à moins que ce ne soit sur l'obligation de desservir Chesalles pendant deux ans, et encore je ne pourrois pas te laisser espérer du succès à cause de la précision de l'art. 29.

Ton dévoué Cousin

H. Druey.

II. — Monsieur Benjamin Cornaz, Syndic, à Faoug.

Lausanne, le 9 Oct. 1845.

Mon cher Oncle,

En vous remerciant beaucoup de vos deux dernières lettres et de la peine que vous avez prise au sujet de mes créances sur Rue et de ma vigne, je ne crois pas qu'il y ait prudence à ce que vous fassiez auprès de M. Marcuard [1] la démarche dont vous me parlez. M. Marcuard ne manqueroit pas de supposer que j'ai fort besoin de vendre ma vigne et de profiter de cette circonstance ou supposition pour me faire un prix trop bas. Il vaut donc mieux que vous pressiez et talonniez M. Bornand [2] pour qu'il écrive à M. Marcuard, à moins que celui-ci n'arrive dans quelques jours au Vully. De la part de M. Bornand cela ne fera pas le même effet que de la vôtre, pourvu, bien entendu, que M. Bornand ne dise pas à M. Marcuard que vous l'avez pressé.

Lorsque vous irez à Fribourg, vous me ferez plaisir de presser les notaires que vous avez vus au sujet des créances dont il s'agit.

Je viens d'apprendre de nouvelles folies de mon frère Nicolas. Il a montré la lettre que je lui ai écrite à quelqu'un de Payerne qui a été chez lui et auquel il a laissé prendre copie de ma lettre à la condition qu'elle ne seroit pas imprimée dans les journaux. Cette copie a été lue en plein café à Payerne.

Au fond je ne suis pas fâché que cette lettre ait été lue en public pourvu qu'elle l'ait été *toute entière*, ce dont je ne suis pas certain ; mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est l'incorrigibilité de mon frère, sa profonde bêtise, cette malheureuse disposition à parler de moi au tiers et au quart, c'est qu'il ne comprenne pas combien il donne prise de

---

[1] François-Frédéric Marcuard, 1802-1858, d'une famille primitivement originaire de Grandcour, banquier à Berne et propriétaire à Cotterd, dans le Vully (*Recueil de généalogies vaudoises*, t. I, p. 570, n° 192, et Tableau graphique.)

[2] Jean-Daniel Bornand, notaire à Avenches.

toutes manières, surtout contre lui-même en laissant prendre copie d'une lettre dont la malveillance peut abuser étrangement.

Veuillez donc faire comprendre à sa femme que tout ceci peut devenir très sérieux et qu'elle doit aviser à ce que mon frère change de manière de faire à mon égard, parce que *j'entends que cela cesse.* Si les avertissemens sont inutiles, je serai, bien malgré moi, obligé d'en venir décidément à d'autres mesures pénibles sans doute, mais inévitables.

Je désire aussi, puisqu'on a beaucoup de fruit à Faoug, que mon frère ou ma belle-sœur m'en envoyent quelques mesures, bien conditionnées pour qu'il ne se meurtrisse pas. Je désirerois surtout des pommes de garde. Si on peut m'envoyer des raves, cela me feroit plaisir. Il sera bon de me prévenir de leur arrivée.

Excusez tous ces embarras. Bien des amitiés. Votre dévoué neveu

H. Druey, Cr d'Et.

Il serait bon peut-être (mais comme venant de vous et non de moi) de demander à mon frère qu'il vous remette ma lettre (celle en question); vous pourriez me l'envoyer ensuite, car je crains qu'on ne finisse par la morceler.

III. — Monsieur Henri Cornaz, Révérend Pasteur à Constantine, actuellement à Fiez.

Lausanne, le 16 décembre 1845.

Mon cher Cousin.

Ta lettre a été soumise ce matin au Conseil d'Etat qui a décidé, suivant le texte de l'arrêté de ta précédente nomination que tu es pasteur de Constantine où tu dois te rendre immédiatement ; tu n'es pas pasteur de Villars-le-Grand, puisque M. Biaudet n'a pas été déplacé, mais vous devez vous entendre pour desservir provisoirement entre vous deux Constantine, Montet, Cotterd et Villars, chacun en restant dans la cure de votre paroisse particulière. Tu es d'ailleurs autorisé à laisser tout ou partie de ta famille à la cure de Fiez pour le moment, mais tu es invité à te rendre sans retard à la cure de Constantine pour fonctionner suivant l'arrêté [1].

Garde-toi bien de faire aller ton bagage à Faoug et de ne pas occuper de ta personne la cure de Constantine. Quels que puissent être les arrangemens futurs, tu resteras toujours à ce poste ou à l'un de ceux du Vully, puisque tu y es et que tu n'es pas des démissionnaires.

---

[1] D'après une tradition orale conservée dans notre famille, ma grand-mère ne pouvait souffrir Druey et s'en allait en claquant les portes quand il venait rendre visite à son mari. Elle était mère de six enfants, dont l'aîné avait quatorze ans et le cadet près de deux ans.

N'écoute pas non plus les bruits de droite et de gauche, car on en fait circuler de toute espèce qui n'ont pas le sens commun. Le Cons. d'Etat veut faire tout ce qui dépendra de lui pour maintenir l'Egl. nat. et s'écarter le moins possible de ce qui existe. Tous ces arrangemens sont provisoires, en attendant que l'Egl. ait un plus grand nombre de Ministres disponibles. MM. Bauty [1] et d'autres démissionnaires font le diable à quatre pour ébranler les Pasteurs qui ont retiré leur démission. Ceux qui ont signé la lettre de Thierrens du 9 Déc. [2], à laquelle le Cons. d'Etat a répondu le 11, n'ont pas encore pris de parti définitif. Tant pis pour ceux qui, cédant à de déplorables conseils ou à des intrigues ont déserté ou déserteront. Ils ne tarderont pas à s'en repentir, et plusieurs désirent rentrer mais ils ne savent comment s'y prendre.

Bien des amitiés chez toi. Ton dévoué Cousin

H. Druey, Cr d'Etat.

IV. — Monsieur Benjamin Cornaz, Syndic à Faoug.

Lausanne, le 16 févr. 1847.

Mon cher Oncle.

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 11e févr. que j'ai trouvée hier soir à mon retour de Moudon. Dès ce matin, j'ai fait mon possible pour qu'on vous accorde une balle de riz de plus à Faoug, et je l'ai obtenue quoique l'on soit fort gêné, parce que de toutes parts arrivent des demandes des communes et qu'on est obligé de répartir dans la mesure de ce qu'on a et des besoins des populations. On ne tardera pas à vous écrire au sujet de cette 2de balle de riz que vous pourrez faire prendre à Ouchy.

Quant au blé, il n'est pas possible de vous rien accorder pour le moment, parce que les grains que l'on a fait venir de l'étranger ne sont pas encore arrivés tous, le plus gros est encore en arrière retenu par le gel du Rhône, les mauvais chemins et les neiges. On les attend de jour en jour ainsi que des farines achetées en Amérique, mais on ne peut rien faire qu'ils ne soient là, et ce qu'on a pu acheter est dans une bien faible proportion des besoins et des demandes qui pleuvent de toutes parts.

On a effectivement vendu du froment à 35 batz la mesure sur les marchés de Lausanne, de Morges et de Vevey ; mais c'est à l'époque où le prix courant étoit de 38 à 40 batz, et ce n'est que par petites portions aux campagnards pauvres des districts voisins de Lausanne

---

[1] Adolphe Bauty, souvent mentionné dans *L'Eglise vaudoise dans la tempête*, p. 21, 23, et ailleurs, voir l'Index. *Recueil de généalogies vaudoises*, t. III, p. 194, 199-202.

[2] Cf. *L'Eglise vaudoise dans la tempête*, p. 228 et sqq.

et aux habitans de la ville ; mais on n'a point vendu de blé à bas prix aux communes de ces districts, tout comme le pain qui se distribue à Lausanne ne se donne pas gratuitement, mais à prix réduit contre des cartes ; on n'en vend ainsi qu'aux pauvres *habitans* de Lausanne et des districts environnans, mais point aux bourgeois de Lausanne parce que la commune peut les entretenir ; ces distributions se font à des bourgeois de presque toutes les communes du canton *que sans cela il aurait fallu renvoyer à leur commune.*

Quant au pain qui se vend à 6 Krutz à Montreux et dans d'autres communes de cette contrée-là, il ne provient point des blés de l'Etat mais de ceux que ces communes ont fait acheter à l'étranger par souscription avec une Société qui s'est formée dans ce but. En général une partie du blé qui s'est vendu sur les marchés à prix réduit à Lausanne et dans d'autres lieux vient aussi de cette société.

Il est à regretter que plusieurs autres communes n'aient pas eu la même prévoyance et aient attendu si tard pour se cotiser, car l'Etat ne peut pas tout faire, vu les sommes considérables que ces achats obligent à avancer. Par exemple, si dans les districts d'Yverdon, Moudon, Payerne et Avenches on n'avoit pas tant vendu à Neuchâtel, on ne seroit pas dans l'embarras où l'on est. A Faoug, il n'y a pas si longtemps que l'on adressait à l'administration des péages [1] les réclamations les plus vives contre la gêne que l'on éprouvoit d'exporter son grain ; cela a fait supposer au Conseil d'Etat qu'il n'y avoit pas lieu à en envoyer.

Tout ce que le gouvernement a pu faire pour notre contrée il l'a fait, c'est-à-dire que dès qu'il a reçu des demandes, il a envoyé du riz dans la proportion de ce qu'il a accordé à d'autres communes et a réparti entre les districts d'Avenches et de Payerne les 35 sacs de blé qu'on avait acheté pour lui à Payerne : c'est dommage qu'on n'ait pas acheté autant que le gouvernement avoit demandé. Sur ce qui viendra encore de grains et farines, le Cons. d'Etat cèdera aux communes tout ce qu'il pourra dans la proportion de la population et des besoins ; mais cela ne pourra pas suffire, ce sera loin de suffire, car il faut songer non-seulement aux besoins présens, mais aux mois de Mars, Avril, Mai, Juin et peut-être Juillet.

D'après ce qui précède (que vous ferez bien de faire connoître à la Municipalité), je vous conseille de ne pas trop vous refier sur le gouvernement qui ne peut pas tout faire, à moins de frapper de nouveaux impôts, mais de faire comme d'autres communes qui se sont données du mouvement pour faire venir des blés du dehors et du riz pour elles ; si vous ne pouvez rien faire venir du canton de Berne,

---

[1] Il y avait autrefois à Faoug un poste de gendarmerie, dans la dernière maison du village du côté de Morat. Les gendarmes, faisant office de douaniers, y percevaient des droits de péage cantonaux, en particulier l'*ohmgeld* sur les vins.

faites sans retard passer une souscription (par exemple pour 600 fr. ou 800 fr. ou 1000 fr.) à la Société pour l'achat des grains en vous adressant à M. Bolle Commissaire des guerres à Lausanne qui en est le président. Il n'y a pas un instant à perdre. C'est tout à la hâte que je vous écris.

Votre bien dévoué et affectionné neveu.

H. Druey, Cr d'Et.

On parle d'une nouvelle et grande Société pour faire venir des grains, composée de MM. Perdonnet, Haldimann et autres gros riches qui effrayés et craignant de voir dans notre pays les tumultes, les émeutes et désordres qui se passent en France où l'on menace les riches, se sont décidés à faire venir des blés pour des sommes très fortes ; mais si tant est que cela se réalise il faudra bien du temps pour avoir ces grains, surtout s'il se confirme que la Russie a défendu l'exportation des grains pour la France.

V. — Monsieur Benj. Cornaz, Syndic à Faoug (pressant).

Lausanne, le 19 février 1847.

Mon cher oncle.

Je m'empresse de vous annoncer que le Conseil d'Etat vient de décider ce soir d'envoyer 25 sacs de grains au préfet d'Avenches, afin de les distribuer équitablement entre les communes du district au prix de 37 batz le quarteron pris à Lausanne ou Ouchy ; de sorte que les frais de transport d'ici à Avenches etc. sont à vos frais. C'est tout ce qu'on a pu faire pour le moment.

Si vous n'avez pas encore souscrit auprès de la Société dont M. Bolle est président, faites-le sans tarder.

Votre bien dévoué neveu. H. Druey, Cr d'Et.

VI. — Madame Susette Druey née Cornaz à Faoug.

Lausanne, le 20 nov. 1848.

Bien chère Belle-Sœur [1].

J'ai bien reçu les 174 fr. que vous m'avez envoyés [2], savoir 64 fr. de la part de M. Muller et 110 fr. en à compte sur la pension de la Maman pendant 1847, le tout à vous remis par l'oncle Benjamin. Veuillez détacher de cette lettre et remettre à M. Muller le reçu qui est plus bas.

Veuillez, en exprimant mes remercîmens à l'oncle, lui dire combien je suis fâché d'apprendre que sa vue se soit si fort affaiblie. Je désire que cela n'aille pas plus mal, car il est difficile que la vue se remette.

---

[1] Elle était veuve de Nicolas, frère de Druey, décédé récemment.

[2] Druey a écrit *envoyé* sans *s*. C'est une des très rares fautes d'orthographe qui lui soient échappées dans les lettres qui nous occupent.

Je prie l'oncle de payer à Clavaleyre [1] le solde du rachat de la dîme que je dois sur la partie du Bugnion [2] qui est sur le Canton de Berne. Il est bon de liquider cette affaire.

L'oncle fera bien aussi de négocier la créance contre le charpentier Bouquet ; mais il faudrait s'arranger de manière que le nouveau créancier ne lui tombât pas dessus du jour au lendemain. Bien entendu qu'il s'agit de négocier la créance en faisant un sacrifice.

Quant à ma nomination au Conseil fédéral, j'aurois beaucoup désiré qu'elle n'eût pas eu lieu, car cela me jette dans le plus grand embarras où je me sois trouvé de ma vie. Je désire rester ici, mais il faut que j'examine encore si je puis me refuser à un double appel aussi impératif que celui que j'ai reçu. Je n'ai point encore pris de parti arrêté ; je veux voir avant tout ce que l'on en pense au Grand Conseil. Dans tous les cas, si par hasard je me décidois à accepter, ce seroit un immense sacrifice que je ferois. Ma décision ne peut pas tarder.

Veuillez faire mes amitiés à l'oncle Benjamin et à la tante [3] et recevoir avec les enfans l'assurance de mon sincère attachement.

Votre dévoué Beau-frère H. Druey, Cr d'Et.

VII. — Monsieur Benjamin Cornaz, Syndic à Faoug.

Berne, le 4 Janvier 1849.

Mon cher Oncle.

J'ai bien reçu hier les vingt-huit francs et 65 rappes que vous m'avez envoyés pour solde de la pension de ma mère pendant l'année 1847, conformément au compte qui se trouve dans votre lettre du 2 et qui est parfaitement exact. Je vous remercie de cet envoi et de la peine que cela vous a donné, sur-tout en vous appliquant à écrire vous-même. Cependant en reconnoissant votre écriture, j'ai éprouvé un bien grand plaisir, puisque cela m'a prouvé que votre vue s'est améliorée. Dieu veuille que cela aille de mieux en mieux, ou tout au moins qu'elle se maintienne. Ce que vous me dites de l'affoiblissement de ma tante [4] ne m'étonne pas, vu son âge avancé. Tout ce que nous pouvons désirer, c'est qu'elle ne souffre pas.

Je vous présente donc pour elle et pour vous l'expression des vœux que je fais pour votre bonne conservation et une heureuse vieillesse. J'aimerois pouvoir vous témoigner autrement que par des paroles

---

[1] Clavaleyres, qu'on écrit généralement avec un *s* final, est une minuscule enclave bernoise coincée entre les cantons de Vaud et de Fribourg, à deux kilomètres au sud-est de Faoug. Les gens de ce hameau font *couler* leur lait à la laiterie de Faoug, en le transportant sur de petits chars attelés de chiens et escortés par un garçon ou une fillette.

[2] Lieu-dit, portion du territoire, chevauchant ici sur deux cantons différents.

[3] Rose-Marguerite, née Druey, femme de Benjamin Cornaz.

[4] Elle avait quatre-vingt-deux ans, près de douze ans de plus que son mari, et mourut au mois de juin 1849, survivant d'environ quatre mois à son mari, le destinataire de cette lettre, qui, lui, mourut le 16 février 1849.

ma reconnoissance pour tout ce que vous avez toujours fait pour toute notre famille et pour moi, vous ayant tous tant les uns que les autres causé assez de soucis et d'embarras.

Si j'en avois le temps, je m'ennuierois beaucoup ici. Ces arcades et ces murs me tombent sur les épaules, le climat ne me convient guère. Je regrette tous les jours plus Lausanne et le Canton de Vaud ; mais que voulez-vous, on n'est pas maître de sa destinée. Après avoir fait tout mon possible pour éviter cette place, j'en ai pris mon parti et je trouve ma récompense dans l'accomplissement de mon devoir.

Je compte partir dans une 8ne de jours pour Lausanne, régler mes affaires et préparer ou commencer mon déménagement. Je présume y rester 8 à 10 jours.

A présent, je loge à l'Ours ; mais à la Chandeleur ou vers la fin de Janvier, j'entrerai dans l'appartement que j'ai loué chez M. König, à la Thurmau, hors de la porte d'enhaut [1], c'est-à-dire sur la route de Faoug et de Lausanne. En *venant de Berne*, il y a à gauche, avant de faire le contour sur Fribourg, 3 maisons neuves. C'est dans celle du milieu au plain-pied, un appartement tout neuf. Il est cher (800 fr. par an), mais il y a quatre chambres au soleil et je pourrai facilement sous-louer deux des autres chambres, ce qui me rétablira un peu l'équilibre. Il y aura ainsi une bonne pièce pour la Maman.

Ce qui m'a engagé à loger hors de ville, c'est que j'ai besoin de mouvement, que ce n'est pas trop loin [2] et que le chemin est bon. Etant vice-président et comme tel appelé à recevoir des Ambassadeurs, il me faut un logement présentable. — Il me fera plaisir de vous y voir.

Je suis avec un sincère attachement votre dévoué neveu.

H. Druey, Consr fédéral.

VIII. — Monsieur Henri Cornaz, Révérend Pasteur à Constantine par Avenches.

Berne, le 26 Octobre 1850.

Mon cher Cousin.

Si j'ai renvoyé d'un jour à l'autre de répondre à ta lettre du 17, c'est que j'attendois de pouvoir te dire quelque chose de positif au sujet d'une pension pour ton fils aîné. Je me suis informé de divers

---

[1] Dans la lettre suivante, Druey donne son adresse à Berne : Rempart extérieur n° 265. Si nous comprenons bien, la Thurmau, d'après son sens littéral, devait être une prairie qui s'étendait vis-à-vis de la porte supérieure de la ville (Oberes Thor), et celle-ci était surmontée d'une tour dans le genre de celle de la porte de Berne, à Morat. A Berne, la porte supérieure était à la hauteur de la place Bubenberg actuelle. Cf. le plan historique de la ville de Berne du *Dictionnaire géographique de la Suisse*, t. I, entre les pages 216 et 217. Neuchâtel, Attinger frères, éditeurs, 1902. D'après une communication du colonel Markwalder des Archives de la ville de Berne, la maison qu'habitait Druey doit être celle qui porte actuellement le numéro 41 de la *Laupenstrasse*.

[2] A l'origine, le Conseil fédéral institué par la Constitution fédérale de 1848 tenait ses séances à l'hôtel de ville de Berne, situé dans la partie basse de la ville.

côtés pour trouver ce qu'il lui faut, une pension chez des braves gens, où il serait seul et où il pourroit recevoir des leçons d'allemand, en attendant qu'il en sache assez pour pouvoir entrer dans une maison de commerce, car il importe beaucoup pour son avenir et ses progrès dans le commerce qu'il soit suffisamment préparé : il est bon qu'en entrant en apprentissage de commerce, il sache écrire dans les deux langues et ait quelque idée de la tenue des livres.

Les uns m'ont laissé sans réponse, d'autres m'ont parlé de pensions où il y a des jeunes gens de la Suisse française qui font peu de progrès, parce qu'ils ont trop d'occasion de parler leur langue.

Enfin, on m'a indiqué, aujourd'hui, M. Kaufmann, un des instituteurs de la ville, dont on m'a dit beaucoup de bien sous tous les rapports et qui a déjà eu plusieurs jeunes gens pour leur faire apprendre l'allemand en peu de temps. Ni sa femme ni ses enfans ne savent le français ; lui seul le parle, ce qui est indispensable pour se faire comprendre des commençans. Il parle le bon allemand. C'est un homme consciencieux et fort zélé et dont tous ceux qui lui ont confié leurs enfans ont été fort contents. Pour plus de sûreté j'ai été chez lui et j'ai pu me convaincre par sa conversation et ce qu'il m'a dit de sa méthode qu'il mérite le bien qu'on m'en a dit. Il donneroit une ou 2 heures par jour, comme on voudroit, une dans la matinée, l'autre dans l'après midi ; il dirigeroit les lectures et les traductions de ton fils de manière à ce qu'en apprenant l'allemand, il se cultiveroit sous d'autres rapports. Il tient beaucoup à n'avoir chez lui que des jeunes gens honnêtes et bien élevés ; ton fils y seroit seul pensionnaire et traité comme membre de la famille. Pour ses promenades et ses heures de récréation, il veilleroit à ce qu'il eût un camarade avec qui il pût parler allemand et dont il pourroit répondre sous le rapport du caractère et de la conduite.

Le cabinet qu'il donneroit à ton fils et où celui-ci seroit seul et chez lui est spacieux, bien éclairé, du côté du couchant, sain, bien meublé, propre, susceptible d'être bien chauffé. C'est au 4e, dans une belle grande maison à la rue neuve.

Le prix de la pension seroit de 26 à 29 ou 30 fr. par mois suivant ce qu'on exigeroit et comprendroit le logement, la nourriture, le chauffage et l'éclairage. Les leçons se paient à part, à raison de 5 batz par heure. Le blanchissage, autant que j'ai pu comprendre, ne seroit pas compris dans la pension. Les leçons seroient plus ou moins nombreuses suivant qu'on désireroit accélérer.

Cela peut paroître cher au premier abord ; car 2 leçons par jour font à peu près 30 fr. par mois et la pension 26 à 29 fr. feroient ensemble 56 à 60 fr. par mois. Mais des bonnes leçons ne se donnent pas à moins de 5 batz et je ne voudrois pas avoir *un* pensionnaire pour logement, table etc. à raison de 30 fr. par mois ; à 48 fr. on est en perte, ainsi

que j'en ai fait l'expérience à Lausanne [1]. On ne peut gagner que lorsqu'il y en a plusieurs.

Comme il s'agit de quelques mois seulement je crois que tu peux placer ton fils chez M. Kaufmann aux conditions indiquées, à moins que tu n'aies trouvé mieux ou autre chose.

Tu peux m'adresser ton fils par la diligence ou autrement, en me prévenant de son arrivée, afin que mon neveu Gustave puisse aller le recevoir et le conduire chez moi. Je l'accompagnerai chez M. Kaufmann. Ceci dans la supposition que tu ne puisses pas venir toi-même.

Mon neveu Gustave sait fort bien l'allemand et je suis très content de son caractère et de sa conduite. Ils pourront se voir quelquefois et même souvent puisque M. Kaufmann demeure à peu de distance de chez moi (Rempart Extérieur n° 265).

Quelle que soit ta détermination, je te prie de me la faire connoître aussi tôt que tu pourras, afin que M. Kaufmann puisse louer sa chambre ou prendre un autre pensionnaire si ton fils ne vient pas chez lui.

Ma mère se porte bien de corps, mais elle perd toujours plus la mémoire.

Mes amitiés chez toi. Ton dévoué Cousin,

H. Druey, Présidt féd.

Encore quelques glanures tirées des dernières lettres de notre dossier. Druey se plaint de sa santé dès 1850, l'année où il fut président de la Confédération. Le 2 janvier, il écrit à son cousin : « La masse des affaires, la fatigue et une indisposition dont je ne suis pas remis ne m'ont pas laissé le temps de... répondre à ta lettre. » Le 12 janvier : « Je ne puis encore sortir. Je suis tenu à beaucoup de ménagement. Quand j'écris, cela m'échauffe et me fatigue. » Le 28 avril : « Je souffre de rhumatisme. » Terminons cependant sur une note plus gaie : le 14 juin 1851, au soir, il envoie à son cousin « un des écus de 5 fr. qui viennent d'arriver de Paris ». C'était la nouvelle monnaie fédérale qui devait remplacer celles des cantons. Il en donne aussi un autre directement à son fils, en pension à Berne chez M. Kaufmann, « pour l'encourager » [2].

Ernest Cornaz.

---

[1] On sait que Druey y gardait des pensionnaires pour parfaire son traitement de conseiller d'Etat.

[2] Je tiens à remercier ici mon cousin M. Paul de Quervain, à Bienne, par l'entremise duquel j'ai obtenu certains détails sur les dernières années de Druey à Berne.

Le dossier d'où sont tirées ces lettres sera remis sous peu à la Bibliothèque cantonale.